



PROJETS "ENFANCE/ENCOURAGEMENT PRÉSCOLAIRE"

Modalités de financement - Programme d'intégration cantonal 2024-2027

1. Introduction

Le bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC), à travers le programme d'intégration cantonal, soutient des projets dans le domaine préscolaire.

Ces financements ont pour but de soutenir l'émergence de projets novateurs dans le domaine de la petite enfance de manière complémentaire à l'offre existante.

Pendant les premières années de vie, les apprentissages moteurs, cognitifs, sociaux et langagiers permettent aux habilités fondamentales utiles et indispensables aux futurs adultes de se mettre en place. La qualité des stimulations pendant cette période est un facteur prédictif important de la réussite sociale, économique et personnelle à l'âge adulte. Les recherches actuelles montrent l'important retour sur investissement des soutiens ayant pour bénéficiaires les enfants en âge préscolaire.

Les projets ciblant la formation continue des professionnels et la participation parentale amènent une réelle plus-value pour l'épanouissement des enfants.

Les conditions mises en place pour une participation active des parents sont un enjeu essentiel au développement harmonieux de l'enfant et à l'intégration des familles.

Le préalable à la participation des familles aux activités proposées est une information adaptée, un accompagnement personnalisé et une collaboration entre tous les acteurs du terrain permettant à terme une plus grande autonomie et meilleure intégration de ce public-cible. Il s'agit de développer des outils d'information, de dépistage et d'orientation pour accompagner les parents au développement en pleine santé tant physique que psychique de leurs enfants.

Un accent particulier doit être porté sur les familles socialement défavorisées, notamment celles issues de la migration, par le biais de la promotion linguistique (langue d'origine et français), ceci avant même l'entrée à l'école.

Les professionnels du terrain ont un rôle essentiel à jouer dans la création d'un environnement favorable à l'intégration des familles en situation interculturelle. La collaboration avec les institutions de formation est primordiale pour garantir le développement et le maintien de compétences professionnelles spécifiques.

2. Projets "Enfance / Encouragement préscolaire"

1. Offres permettant le développement des enfants en âge préscolaire

Encourager les activités permettant aux enfants de développer leur potentiel dans les domaines sociaux, moteurs, cognitifs et langagiers afin de leur permettre de grandir en pleine santé.

2. Ouverture de lieux d'accueil

Développer des lieux d'accueil pour les enfants en âge préscolaire.

3. Valorisation et renforcement des compétences parentales

Encourager les activités permettant de développer une forme de coéducation et renforcer les compétences parentales en particulier lors des moments de transition (ex. : période périnatale, déménagement, début de l'école obligatoire, etc.).

Valoriser la langue d'origine, le langage et en particulier l'apprentissage du français (accueils parents-enfants, projets ciblant les transitions, etc.).

4. Développement d'outils et de réseaux de conseil et d'accompagnement accessibles à tous les parents

Produire des outils d'information adaptés aux familles allophones et potentiellement en difficulté face à de la documentation écrite.

Développer un réseau pertinent de conseil et/ou d'accompagnement accessible aux familles allophones défavorisées.

Renforcer le réseau de collaboration entre les acteurs institutionnels et associatifs et faciliter la circulation des informations concernant les ressources et les compétences disponibles.

5. Mise en place de formations continues

Mettre en place et renforcer la formation et les compétences des adultes professionnels et des encadrants occasionnels dans les domaines concernant l'inclusion des familles allophones, isolées et/ou socialement défavorisées dans une dynamique d'équité, en particulier dans l'accompagnement à la parentalité et le développement du langage, celui-ci incluant la langue d'origine et le français.

3. Conditions particulières de subventionnement

Période de réalisation

Le projet se déroule sur l'**année civile** (janvier à décembre) et doit impérativement être terminé au 31 décembre de l'année de réalisation.

Délai de réponse

L'organe responsable du projet est informé de la décision d'octroi au terme du processus de traitement de sa demande. Ce processus peut prendre jusqu'à 4 mois lors des renouvellements annuels.

Versement de la subvention

- Pendant les deux premières années du dépôt d'un nouveau projet, les 60 % de la somme allouée sont versés après la décision positive de soutien.
- Les 40 % restants sont soumis à l'examen positif des rapports d'exécution et financier intermédiaires remis fin juin.
- Pour les autres projets, les 100 % de la somme allouée sont versés après la décision positive de soutien.

Remise du rapport d'exécution et du rapport financier

- Pour les projets de moins de deux ans, un rapport d'exécution et un rapport financier intermédiaires doivent impérativement parvenir au BIC au plus tard fin juin.
- Le rapport d'exécution et le rapport financier d'un projet subventionné doivent impérativement parvenir au BIC **2 mois après la fin du projet et, au plus tard, le 28 février de l'année suivante**. Les organismes qui, sans avertissement ni justification valable, omettront de remettre les rapports mentionnés dans les délais, **seront exclus de toute forme d'aide financière future**.

4. Modalités de dépôt des demandes d'aide financière

La demande d'aide financière se fait en remplissant un [formulaire électronique en ligne](#) qui réunit toutes les informations essentielles du projet et de l'organisme demandeur ainsi que les annexes indispensables au traitement de la demande.

L'échéance pour le dépôt de demandes de reconduction d'aide financière (projets déjà financés) est fixée au **30 septembre**.

De nouveaux projets peuvent être proposés en tout temps.

Nous vous conseillons vivement de faire appel à Madame Ségolène Magnenat (Tél. 022 546 74 85 – segolene.magnenat@etat.ge.ch), responsable de la thématique "encouragement préscolaire", pour accompagner l'élaboration de vos projets, en particulier si vous vous apprêtez à déposer un nouveau projet auprès du BIC.

Nous vous proposons en effet notre aide et accompagnement pour :

- évaluer l'adéquation de votre projet avec la demande et les mesures du programme d'intégration cantonal (PIC);
- évaluer la faisabilité de votre projet au regard de vos ressources et expériences;
- évaluer le projet des points de vue technique et qualitatif.